LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVIII LÉVIS, NOVEMBRE 1942 No 11

LES CANOTIERS ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

(suite)

Une proposition de Josias Stiles

Pendant la session de 1815, Josias Stiles, de Québec, présenta une requête à la Chambre d'Assemblée pour obtenir le privilège exclusif de la traverse entre Québec et Lévis. M. Stiles mentionnait dans sa requête que les voyageurs avaient toutes les misères du monde à traverser d'une rive à l'autre; que les canotiers demandaient des prix exorbitants; que leurs canots étaient dangereux, etc., etc. M. Stiles s'offrait de fournir des canots et des chaloupes convenables si on lui accordait le privilège exclusif demandé. M. Stiles s'engageait en même temps de tenir des traverses entre Saint-Nicolas et Québec, entre l'île d'Orléans et Québec, etc., etc. La pétition de M. Stiles fut référée à un comité de cinq membres, puis... on en entendit plus parler. Qui était ce Josias Stiles? Le *Quebec Directory for* 1822 de Thomas Henri Gleason ne le mentionne pas. Stiles s'intitule dans sa requête "Josias Stiles, de la cité de Québec", et M. Andrew Stuart, qui présenta sa requête à la Chambre, n'aurait certainement pas été son parrain s'il n'avait été un homme sérieux et en mesure de remplir ses engagements.

Un cri d'alarme contre les canotiers

Dans la *Gazette de Québec* du 19 mars 1818, on trouve une lettre signée " Un souscripteur ", qui montre les dangers auxquels s'exposaient ceux qui traversaient le fleuve, en hiver, dans les canots des traversiers de Lévis. " La paroisse de la Pointe-Lévis, disait " Un souscripteur ", a l'avantage exclusif de fournir des traversiers pour Québec, en hiver principalement. On en compte jusqu'à trente qui perçoivent dans cette profession un revenu assez respectable ". " Un souscripteur " ajoutait que le plus grand nombre de ces canotiers étaient des gens sobres, munis de canots solides, mais quelques-uns sont fortement livrés à la boisson et trop pauvres pour se procurer de bons canots. Ceux-ci exposaient continuellement leur vie et celle de leurs passagers. " Un souscripteur " mettait donc les voyageurs en garde contre ces canotiers ivrognes qui n'exerçaient le métier de traversiers que pour se procurer le moyen de vivre dans l'ivresse. Le mal signalé par " Un souscripteur " existait. A Lévis comme à Québec, en 1818 comme de nos jours, les buvettes pullulaient dans les environs des quais où se tenaient les canotiers pour attendre les voyageurs. Ces pauvres diables se laissaient tenter et devenaient bientôt des habitués de ces buvettes. Mais les canotiers ivrognes, hâtons-nous de le dire, étaient des exceptions.

Les canots du seigneur Caldwell

Le *Lauzon* que le seigneur Caldwell et ses entreprenants associés mirent à la disposition du public pour la traverse du fleuve en 1818 se mettait à l'abri dans une anse dès que les premières glaces se montraient sur le fleuve. Comme M. Caldwell voulait garder ses clients même en hiver, il s'avisa d'engager un certain nombre de canotiers pour les traverser en canot. Nous lisons l'annonce suivante dans un journal québecois du 1er décembre 1818: " Les propriétaires du vapeur *Lauzon* informent le public qu'à l'étale un canot laissera l'hôtel Lauzon, à la Pointe-Lévy, pour Qué-

bec, et, qu'en même temps, un autre canot laissera la taverne de M. Baird, à la basse-ville (de Québec) pour la Pointe-Lévy. Le nombre de passagers dans chaque canot sera limité à quatre. Le prix sera de deux chelins six deniers pour chaque personne. Quiconque voudra se faire traverser après que ces canots auront leurs passagers pourra avoir un canot à raison de dix chelins". M. McKenzie, qui acheta le *Lauzon* de M. Caldwell pour continuer la traversée du fleuve, maintint lui aussi, un service de canots pendant plusieurs hivers.

L'accident du 17 mars 1832

Vers les trois heures de l'après-midi, le 17 mars 1832, un canot de Lévis partait de Québec avec une dizaine de passagers, des valises, etc. Le vent soufflait alors avec violence et le canot, lourdement chargé, était presque à fleur d'eau. L'embarcation, en partant de Québec, traversa un champ de glace puis se trouva dans une *éclaircie*. C'est à ce moment qu'une vague ou une fausse manoeuvre fit chavirer le canot. Les passagers, précipités dans l'eau glacée, se cramponnèrent au canot, malgré le froid et le vent, attendant du secours. Au bout d'une heure, trois passagers, François Fontaine et Alexis Poulin, de Saint-François de la Beauce, et M. Lafrance, de Saint-Antoine de Tilly, épuisés, lâchèrent prise et furent engloutis. Les autres passagers, MM. Bégin, Duclos, Roberge de Lévis, François Boucher, de Saint-François de la Beauce, et François Gagnon, de Saint-Nicolas, furent sauvés par les canotiers Laurent Chabot, Augustin Bégin, Barthélemi Vien, Jean Lecours dit Barras, Pierre Pichette et Alexis Saint-Laurent qui, aussitôt après l'accident, avaient lancé leuu canot dans le fleuve et étaient venus à leur secours. Un des passagers sauvés, François Gagnon, mourut quelques instants après son arrivée à Lévis.

Une médaille aux canotiers

Les marchands anglais de Québec, enthousiasmés par la belle conduite des canotiers de Lévis, qui, le 17 mars 1832, avaient sauvé la vie de cinq personnes, souscrivirent une somme de cent vingt piastres destinée à faire graver des médailles d'honneur. Ces médailles, gravées par Laurent Amyot, furent présentées aux sauveteurs le dimanche, 8 avril 1832, par le curé de Saint-Joseph de Lévis, l'abbé Philippe Angers. Le musée numismatique de l'université Laval possède l'une de ces médailles. Elle porte à l'avers l'inscription: "To Alexis St-Laurent from a number of the inhabitants of Quebec — 1832". Au revers, on lit: "Laurent Chabot, Augustin Bégin, Barth. Vien, Jean Lecours dit Barras, Pierre Pichette, Alexis St-Laurent, who by their prompt exertions saved five out of ten persons upset in a canoe on their passage from Quebec to Levis on the 17th March, this medal is presented as an incitement to similar acts". On dirait que la Providence voulut récompenser ces six braves canotiers de leur action héroïque. Tous moururent à un âge avancé. L'un même, M. Laurent Chabot, décéda à l'âge respectable de 94 ans et quelques mois.

Le passage des prisonniers à Québec

Les obligations des citoyens envers l'Etat étaient beaucoup plus onéreuses autrefois qu'aujourd'hui, du moins au point de vue des services gratuits. Ainsi, jusqu'à la moitié du siècle dernier, les officiers de milice et les canotiers de Lévis étaient obligés de conduire gratuitement à Québec les prisonniers qu'on leur amenait de toutes les paroisses de la rive sud. En 1834, les officiers de milice et les canotiers de Lévis demandèrent à la Chambre d'Assemblée de les exempter de cette obligation onéreuse. Ils suggéraient de charger des baillis ou des constables spéciaux de cette tâche ennuyeuse, moyennant rémunération. M. Jean Bouffard était alors député du comté de Dorchester dont la paroisse de Lévis faisait partie. Pour être agréable à ses électeurs de Lévis, M. Bouffard présenta à la Chambre une loi

"pour pourvoir au transport des prisonniers de Lévis à Québec". Cette loi présentée le 28 janvier 1834 ne fut pas acceptée par le gouvernement. Les revenus de l'État étaient alors si peu élevés que celui-ci ne se pressait pas de débarrasser les citoyens des fardeaux mis sur leurs épaules par d'anciennes lois anglaises qui n'avaient pourtant plus leur raison d'exister.

L'accident du 12 *février* 1839

La traversée en canot de Lévis à Québec et de Québec à Lévis a fait bon nombre de victimes mais l'accident du 12 février 1839 est bien le plus triste événement qui se soit produit dans toute l'histoire de la traverse. Ce jour-là, un canot monté par vingt-deux ou vingt-trois personnes partait de Lévis pour Québec. A quelques centaines de pieds de la batture, probablement par une fausse manoeuvre d'un homme de l'équipage, le canot frappa une grande glace, fut brisé et tous ceux qui étaient à bord tombèrent dans le fleuve. Des vingt-deux ou vingt-trois passagers, au moins dix-sept périrent. Parmi ces infortunés on comptait Michel Roy, Jean Roy, Catherine Roy, Jean Roberge, Joseph Paquet, Pierre Poiré, Germain Labrecque, Jean Labrecque, Michel Dorval, Charles Faucher, André Blanchet, Amos Farquhar, François Patoine, ... Patoine, ... Chabot, ... Kirouac et ... Kirouac. Ces passagers étaient de Lévis, de Québec, de Saint-Thomas, de Saint-Charles et de Saint-Sylvestre. Le canot appartenait à Julien Chabot et son conducteur était Pierre Turgeon. Les journaux du temps attribuèrent l'accident à Pierre Turgeon, mais celui-ci ne fut pas inquiété par la justice, ce qui nous permet de supposer qu'il n'y avait rien de sérieux dans les accusations portées par les journaux.

L'accident du 5 *avril* 1850

Les canotiers de Lévis étaient pour la plupart d'une grande habileté dans leur métier. Ils connaissaient les dangers des glaces et ne se risquaient pas à traverser le fleuve

quand la marée n'était pas propice. Mais souvent des voyageurs pressés leur offraient de fortes sommes pour les conduire d'une rive à l'autre. Les canotiers se laissaient alors tenter et risquaient leur vie de même que celle de leurs passagers pour augmenter leur avoir. C'est ce qui arriva le 5 avril 1850. Les avocats Dunbar Ross, Félix-Odilon Gauthier et quatre autres québecois pressés de se rendre dans la capitale s'embarquèrent dans un canot commandé par J.-B. Baron pour traverser le fleuve. A peine le canot avait-il laissé la rive sud que les glaces le frappèrent si rudement qu'il chavira. Tous les passagers furent précipités dans l'eau glacée. Baron et ses hommes réussirent à les sauver tous mais après des efforts inouïs. L'avocat Gauthier devint plus tard juge de la Cour Supérieure et décéda à Montmagny le 29 avril 1876. Quant à M. Ross, il fut plusieurs fois ministre et décéda à Québec le 16 mai 1865. Il faut croire que son bain froid du 5 avril 1850 ne lui avait pas été trop dommageable.

Une souleur *aux canotiers*

Dans leur langage naïf, les canotiers de Lévis se servaient souvent du mot *souleur*. On connaît le sens que le peuple donne à ce mot, une peur subite et qui dure peu. En 1851, les canotiers de Lévis eurent une forte *souleur*. En octobre 1851, le conseil de ville de Québec priait un éminent ingénieur américain, Edward William Serrell, de lui faire rapport sur la possibilité de construire un pont entre Québec et Lévis. On comprend qu'un pont en face même de Québec aurait été la ruine des canotiers. Les voyageurs auraient certainement mis de côté la voie fluviale pour utiliser un pont suspendu où il n'y aurait eu aucun danger de se noyer. Serrell vint à Québec et y étudia pendant plusieurs jours les meilleurs endroits pour asseoir un pont. Serrell fit un rapport très élaboré et qui fut admiré par tous dans le temps. Il proposait trois sites: 1° près de la rivière Chaudière (précisément où est le pont de Québec actuel); 2° de la terrasse du château Saint-Louis à la cime du cap à Lévis;

3° un peu plus haut que le cap Diamant. Le conseil de ville de Québec et la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc trouvèrent les plans de l'ingénieur Serrell très praticables. Mais il s'agissait de trouver $4,000,000 ou $5,000,000 pour le réaliser. Le projet, discuté pendant quelques mois, fut abandonné à la grande joie des canotiers de Lévis.

La femme Bégin

Quelque part dans ses *Anciens Canadiens* ou ses *Mémoires,* M. de Gaspé rend hommage aux femmes de Lévis qu'il trouve braves et industrieuses. Voici un petit fait qui confirme les dires du vieil auteur. Le 24 décembre 1853, comme un canot parti de Québec arrivait aux *battures* de Lévis, un banc de glace le frappa et l'entraîna avec la marée baissante. Deux hommes et la femme Bégin n'avaient pas eu le temps de sauter sur les *battures.* Le canot fut entraîné par les glaces, par une température des plus froides, jusqu'à Saint-Thomas de Montmagny. Les naufragés furent sauvés par les habitants de Saint-Thomas. Ils avaient été exposés au froid et au vent pendant vingt-quatre heures. De retour à Lévis, les deux canotiers avouèrent que la femme Bégin leur avait sauvé la vie. A plusieurs reprises, pendant leur dure odyssée, ils avaient été tentés de se coucher au fond du canot pour attendre la mort. Mais, chaque fois l'énergique femme, par ses reproches et ses exhortations, les avait encouragés à travailler afin de ne pas se geler les membres. Les citoyens de Lévis, touchés par l'énergie déployée par la femme Bégin en cette triste circonstance organisèrent une souscription publique en sa faveur. Ils lui présentèrent une bourse bien garnie le 10 février 1854. La femme Bégin, pauvre et mère de plusieurs enfants, l'accepta avec reconnaissance.

Une résolution du grand jury

Le 1er avril 1856, les grands jurés du district de Québec adoptaient la résolution suivante: "Le grand jury a le

regret de faire observer que rien n'a été fait en conséquence des représentations des grands jurés des sessions précédentes, touchant le besoin d'une traverse convenablement organisée entre cette ville (Québec) et la Pointe-Lévis, et il croit devoir insister sur l'à-propos de faire disparaître sans délai le grief dont on se plaint hautement. Dans cette vue, il ose respectueusement suggérer que le droit de faire traverse soit, comme il est établi et pratiqué avec tant d'avantage à New-York et autres villes adjacentes, ouvert à la concurrence publique, pourvu qu'au nombre des conditions prescrites, il y ait celle d'un départ régulier à chaque quart d'heure, de l'une et l'autre rive du fleuve, de 5 heures du matin à 8 heures du soir, et cela depuis le début de la navigation jusqu'à son terme. Il y a lieu de croire que ce système pourrait être facilement mis en opération par le conseil municipal de cette ville (Québec) et par celui de la Pointe-Lévis. Il serait aussi très désirable que l'on procurât, de chaque côté du fleuve, des endroits spacieux pour le débarquement des marchandises, des produits et des passagers ".

Une association mutuelle de canotiers

En décembre 1863, les canotiers de Lévis, afin de faire disparaître les difficultés et les chicanes qui s'élevaient entre eux de temps en temps, se formaient en une association mutuelle. Un comité fut choisi parmi les membres de l'association pour avoir l'autorité suprême sur tous les canotiers. Toutes disputes ou différends devaient être soumis à ce comité qui devait juger en dernier ressort. Le comité recevait le pouvoir de choisir des commis pour percevoir le prix des passages, du fret, etc., etc. Il était entendu que tout membre de l'association qui refuserait de se conformer aux décisions du comité serait condamné à une amende arbitraire de $10.00 qui devait grossir le fonds commun. Il semble que cette association mutuelle n'avait pas de président ni de secrétaire. Tout marchait par le comité dont les membres avaient une égale autorité. Semblable association ne pouvait vivre longtemps, les canotiers aimaient trop leur liberté

d'action et de parole pour se plier à un règlement écrit. Aussi, l'Association mutuelle des canotiers de Lévis ne vécut-elle qu'une saison. Dès la saison de 1864, les canotiers revinrent à leur ancien système, c'est-à-dire que chacun *courait sa chance.*

Les canotiers de Lévis en 1863

La liste suivante est complète, croyons-nous: Edouard Baron, Joseph Carrier, Frédéric Adam dit Bolduc, Joseph Gelly, F.-X. Dominique, Augustin Bilodeau, Joseph Charrier, Etienne Couture, Edouard Samson, Joseph Beaulieu, Louis Samson, François Couture, Benjamin Poliquin, Simon Trépanier, Magloire Dussault, Honoré Gelly, Hilaire Lachance, Joseph Pouliot, Augustin Charrier, Thomas Guénard, Alexandre Letellier, Georges Dussault, Johnny Nolin, Hyacinthe Beaulieu, Michel Barras, J.-B. Brousseau, Télesphore Flamand, Louis Guay, Onésime Rouleau, Eugène Cantin, Frédéric Pouliot, Charles Gelly, Joseph Guay, Frs Guay, Félix Carrier, Paul Poliquin, Etienne Dussault, Joseph Roy, Chs Duchesneau, Zéphirin Turcotte, Simon Labrecque, Frs Bégin, Alf. Boisvert, Jean Nadeau, Honoré Fortier, Magloire Ringuet, Pierre Couture, Pierre Dupuis, Joseph Leclerc, Isaac Guay, Ant. Duchesneau, Geo. Baillairgeon, Will. Guay, Moïse Bérubé, Ed. Baron, Jean Vien, Frs Bégin, Jos. Bégin, Frs Ruel, Ls Bégin, Ed. Charrier, Claude Lachance, Henry Lamontagne, Michel Lemieux, Geo. Bégin, Bélonie Leclerc, Stanislas Fortier, Joseph Houde, Jos. Guay, Geo. Guénard, Pierre Ruel, Michel St-Laurent, Jean St-Laurent, Jean Lecours dit Barras, J.-B. Brochu, Jos. Duquet, Frs Labadie, Alex. Roy, Elz. Bégin, Norbert Ruel, Stanislas Beaulieu, Ed. Moore, Pierre Bégin, Jos. Tardif, Michel Lemieux, Ls Lemieux, Jos. Gelly, Chs Carrier, Narcisse Gagné, Théo. Carrier, Germain Ringuet, Flavien Veilleux, J.-Chs Carrier, Et. Gelly, Honoré Barras, Louis Roberge, Jos. Lemieux, Mic. Lemieux, Chs Vien, Jos. Couture, Thimothée Rouleau, Pierre Bilodeau, Frs Joncas,

Et. Montminy, Frs Guay, Geo. Boutin, Jos. Rioux, Jos. Denis, Raphaël Baron, Philippe Guénard, Ls Guay, Félix Carrier, Ed. Bégin, Frs Maréchal, Hubert Lemieux et Antoine Lemieux.

De Bienville et de Lauzon

Les canotiers de Bienville et de Saint-Joseph de Lévis (Lauzon) en 1863 étaient: Adolphe Bricault, Guillaume Guay, Joseph Nadeau, François Turcotte, William Guay, Jean Lebrun, Narcisse Fortin, David Carbonneau, Pierre Barras, Daniel Coulombe, Louis Brulotte, Basile Sanschagrin, Florent Lambert, Honoré Gelly, Narcisse Chartier, Anselme Blais, Honor. Guay, Azarie Arcand, Odule Bégin, Louis Pomerleau, Odule Lecours, Joseph Paradis, Louis Barras, Thomas Barras, Charles Barras, Pierre Sanschagrin, Pierre Thibault, Louis Barras, Odule Cantin, Hubert Ruel, Pierre Lecours, Dominique Lecours, Eusèbe Bourget, Léon Samson, Michel Leblanc, Edouard Lecours, Marcel Lapointe, J.-B. Bégin, Hubert Carrier, Magloire Bégin, Gabriel Leblanc, Michel Lecours, Chs Thibault, Ferdinand Bégin, Rémi Bolduc, David Bégin, Napoléon Lemelin, Frs Lemieux, Alex. Barras, Mich. Carrier, Chs Lecours, Michey Casey et Louis Blais, tous de Bienville, et Joseph Lemieux, Félix Lecours, Hubert Brulotte, Thomas Samson, Stanislas Bourget, Augustin Samson, Pierre Carrier, Frédéric Brulotte, Elie Brulotte, Joseph Guay, Edouard Lemieux, Ignace Samson, Peter McFarlane, Jacques Bernier, Jean Lemelin, Antoine Carrier, Edouard Leblanc, Honoré Ruel, Charles Samson, Thomas Samson, Ferdinand Ruel, Michael Hart, J.-B. Drapeau, Damase Marotte, Chs Bonneau, Philippe Bourget, Honoré Drapeau, William Lambert, Thomas Poiré, Pierre Samson, tous de Saint-Joseph de Lévis (Lauzon).

Une plainte contre les canotiers

La plupart des canotiers étaient honnêtes et demandaient des prix raisonnables pour transporter les voyageurs

d'une rive à l'autre. Mais, il faut l'avouer, quelques canotiers étaient plus ou moins honnêtes et surchargeaient les voyageurs obligés d'avoir recours à leurs services. Le *Mercury,* de Québec, se faisait l'écho de bon nombre de voyageurs écorchés par les canotiers de Lévis, en publiant la note suivante, le 18 février 1864: "Il n'y a pas actuellement à Québec de plus insupportable fléau et qui exige un plus prompt remède que ses canotiers. Leurs exactions augmentent de jour en jour et le malheureux passager qui tombe entre leurs mains peut bien se regarder comme au pouvoir des Philistins. Il est sûr d'être rançonné sans miséricorde et cet abus a été porté si loin que, plusieurs fois, comme nous l'avons appris les voyageurs de l'Ouest ont été contraints de donner jusqu'à quatre piastres pour se faire traverser d'une rive à l'autre. Il nous semble que rien n'est plus propre à arrêter les progrès de Québec que cet état de choses. Les autorités civiques devraient certainement remédier à cet abus ".

Les prix des canotiers

Une légende s'est formée et a vécu assez longtemps. On a dit que les canotiers de Lévis exploitaient ceux qu'ils conduisaient à Québec. Il est possible que sur les deux cents et quelques canotiers de Lévis il se soit trouvé quelques moutons noirs. Mais, en général, les canotiers étaient d'honnêtes gens. Les prix qu'ils demandaient en temps ordinaires n'étaient guère plus élevés que les prix exigés des bateaux traversiers. Louis Fréchette et Napoléon Legendre, qui vécurent tous deux plusieurs années à Lévis, ont rendu de bons témoignages de ces rudes gaillards. "En temps ordinaire, dit M. Legendre, le prix du passage était très raisonnable, mais lorsqu'il y avait beaucoup de glaces et que le froid était rigoureux, le prix changeait et augmentait en proportion des dangers que devait courir l'équipage et souvent ceux qui étaient forcés de passer d'une rive à l'autre payaient des sommes relativement considérables ". Voilà le point. Les ca-

notiers, presque tous pères de famille et pauvres, étaient-ils obligés de risquer leur vie pour des étrangers ou des gens qu'ils n'avaient jamais vus? Les traversées étaient particulièrement dangereuses à certaines marées et quand le fleuve charroyait beaucoup de glaces. C'est à ces heures difficiles que les canotiers remontaient leurs prix. Leur vie et celles des passagers étaient alors en danger. Avaient-ils tort de protéger leurs familles en demandant un prix plus élevé pour le risque qu'ils couraient?

Le canot la Loupe

Parfois, les canotiers de Lévis donnaient des noms à leurs embarcations. Ils choisissaient d'ordinaire des noms qui auraient plus convenus à leurs propriétaires. L'un de ces canots, la *Loupe,* partait de Québec le 24 décembre 1866 pour revenir à Lévis. Il portait, outre son équipage de cinq canotiers, six passagers: Mme A. Dion, M. Houde et son fils, M. Mignault et les deux frères Basile et Octave Sanschagrin, tanneurs, de Lévis. Après une rude traversée, le canot était à la veille d'être hissé sur la *batture* lorsqu'une grande glace le frappa et précipita dans l'eau glacée le canotier Bégin, Houde père et fils, Mme Dion, M. Mignault et les frères Sanschagrin. Les canotiers réussirent à sauver quelques-uns de leurs passagers, mais M. Houde père et les frères Sanschagrin se noyèrent. Mme Dion se sauva assez curieusement. Elle portait une ample crinoline à la mode du temps. C'est ce vêtement plutôt encombrant d'ordinaire qui la maintint à flots et permit aux canotiers de la saisir avant de disparaître dans le fleuve. Les canotiers qui montaient la *Loupe* étaient Pierre Després, Patène Duchesneau, Thomas Ramsay, Hilaire Lachance et José Bégin.

Le canot réhabilité

Dans le *Canadien* du 4 mars 1861, un spirituel chroniqueur réhabilitait le canot fort maltraité par la presse en

général depuis quelques mois. Ce chroniqueur disait: "Dans les écrits qui ont paru dernièrement dans quelques journaux de cette ville, au sujet des moyens à employer pour avoir une traverse sûre et constante sur notre fleuve, on a beaucoup maltraité le canot de bois qui sert à cette traverse en hiver, lorsque le pont de glace ne se forme pas. Oui, ce bon et vieux serviteur, on l'a traité de vieillerie indigne du siècle de progrès où nous vivons, bon tout au plus à être relégué dans quelque coin poudreux, parmi les antiquailles ou la collection d'un marchand de bric-à-brac. Mais voici qu'il vient de trouver un défenseur et un vengeur dans la personne d'un haut personnage du Nouveau-Brunswick, le maître général des postes, qui, dans son rapport au Parlement, recommande l'adoption de notre canot de bois pour le service de la poste à travers le détroit de Canso, en hiver, comme étant le moyen de transport le plus convenable. Mânes des Chabot, des Barras et autres, réjouissez-vous, voilà votre canot réhabilité, et vous pouvez maintenant lever la tête devant le vieux traversier du Styz, votre doyen à tous".

Un hommage aux canotiers

Madame Daniel Macpherson, auteur des *Old Memories*, une canadienne anglaise, a été plus juste pour les anciens canotiers de Lévis que bon nombre de Canadiens français. Fille d'un ancien gérant de la banque de Québec, M. Gethings, madame Macpherson avait vécu grand nombre d'années à la basse-ville, tout près de l'endroit où les canotiers débarquaient leurs passagers. Elle avait vu conséquemment, ces rudes gaillards à l'oeuvre, elle s'était rendu compte de leurs misères et des dangers qu'ils couraient en traversant les voyageurs à toutes heures du jour et de la nuit et par tous les temps. Dans ses *Old Memories*, madame Macpherson parle avec admiration des canotiers de Lévis. "Ces hommes, dit-elle, étaient si attentifs à leur ouvrage et y mettaient tant de zèle et de dévouement que des accidents se produisaient très rarement". Madame Macpherson a été si aimable pour les canotiers que nous lui pardonnons facile-

ment quand elle écrit que le premier bateau à vapeur qui fit la traversée entre Québec et Lévis fut l'*Arctic,* sous le commandement du capitaine Sample. La vieille dame avait sans doute oublié le *Lauzon* et le *New-Lauzon.*

Les Baron père et fils

Les Baron père et fils furent les types les plus accentués de cette race de canotiers lévisiens, aujourd'hui éteinte. Les deux Baron sont passés en proverbe et, à Lévis, comme dans toute la région, quand on parle des canotiers on ne manque jamais de citer ces deux hommes vigoureux et sans peur comme sans reproche. Jean-Baptiste Baron, le père, traversa les voyageurs de Lévis à Québec, dans son canot, pendant quarante ans, et n'en perdit jamais un seul. Aubert de Gaspé l'a illustré dans ses *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires.* Edouard Baron, le fils, apprit son métier sous les ordres de Jean-Baptiste Baron et on a pu dire de lui très justement tel père tel fils. Il fut canotier pendant cinquante-six ans. Louis Fréchette et Napoléon Legendre ont chanté les prouesses d'Edouard Baron comme Aubert de Gaspé avait vanté les actions d'éclat de Jean-Baptiste Baron. Une fois à la retraite ou au repos, Edouard Baron passait tous ses instants sur les grèves du Saint-Laurent, étudiant l'action des glaces et conseillant ceux qui exerçaient le métier qu'il avait lui-même pratiqué avec tant de succès. Edouard Baron décéda à Lévis le 29 octobre 1902, à l'âge de 87 ans. Hélas! Il avait vécu trop vieux. La brave corporation des canotiers était à peu près disparue.

Baron en cour de justice

Sans avoir jamais obtenu un mandat spécial de ses compagnons, Edouard Baron, dès la mort de son père, fut considéré comme le chef et le porte-parole des canotiers de Lévis. Jean-Baptiste Baron père avait reçu le même honneur sans jamais subir d'élection. Le lion qui est le roi des animaux obtient son titre sans élection ni choix. Les forts pren-

nent presque toujours la tête par leur propre force. Aussi, c'est pour atteindre toute la corporation des canotiers que la ville de Québec cita Edouard Baron devant la cour du recorder le 25 janvier 1866. Le constable Honoré Badger, au nom de la corporation de Québec, accusait Baron d'avoir illégalement brisé le pont de glace. Baron répondit à cette accusation en plaidant qu'il n'était pas coupable " parce qu'il portait la malle". Le procès devant le recorder Crémazie eut lieu le 20 février 1866. La corporation de Québec avait pour avocat M. Alphonse Pelletier, plus tard sir Alphonse Pelletier, et Baron avait choisi M. Andrew Stuart, plus tard sir Andrew Stuart, et M. Napoléon Casault, plus tard sir Napoléon Casault. Les témoins entendus pour la poursuite furent les constables Honoré Badger et François Thiboutot, et Samuel Lapointe, hôtelier; Baron, de son côté, fit entendre comme témoins Henry Murphy, et John T. C. Murphy, conducteurs de malles, Alfred Aubert de Gaspé, assistant inspecteur des postes, et les canotiers Michel Barras, Thimothée Rouleau, Edouard Leblanc et Joseph Chabot. Les curieux étaient fort nombreux à l'audience et les réponses énergiques des témoins aux questions des avocats provoquèrent souvent les rires et même les applaudissements de la foule.

La décision du recorder Crémazie

En cour de recorder les *délibérés* ne sont jamais longs et le recorder Jacques Crémazie rendit son jugement le jour même (20 février 1866), quelques minutes après avoir entendu la cause. Le texte de son jugement a été conservé. Il disait: " 1°... Considérant que la section 29, paragraphe 78, du statut 29 Victoria, chapitre 57, et le règlement décrété par le conseil de la cité de Québec ne peuvent s'appliquer aux traversiers ou passeurs de malles de Sa Majesté que dans le cas où malicieusement, sans nécessité, ils auraient endommagé, brisé, cassé le pont de glace ou toute glace formée ou arrêtée sur le fleuve Saint-Laurent entre le lieu appelé Cap-Rouge et la rivière Montmorency; 2° Considérant

qu'il ressort de la preuve faite en cette cause que le défendeur aux fins où l'acte dont se plaint la demanderesse, était le traversier ou passeur des malles de Sa Majesté que du fait du dit acte il traversait les dites malles de la ville de Lévis à la cité de Québec; 3° Considérant qu'ils ont établi par la preuve du défendeur que lui, le dit défendeur, à l'occasion en question, savoir le 25 janvier dernier, n'a pas malicieusement, sans nécessité, brisé la glace arrêtée sur le dit fleuve Saint-Laurent entre les limites ci-dessus; 4° déboute la plainte de la demanderesse avec dépens." Baron, le 20 février 1866, s'en retourna chez lui ou plutôt à son canot en riant de ces messieurs de la ville qui, d'après lui, pouvaient peut-être lire dans les gros livres mais ne connaissaient rien dans les choses du pont de glace.

Le jour de triomphe de Baron

Edouard Baron eut son jour de triomphe au grand carnaval de Montréal, en 1885. Il figura dans la procession du carnaval avec son canot. *La Patrie* du 29 janvier 1885 disait à ce sujet: "Un des traits caractéristiques de la procession de cette après-midi a été la présence de M. Edouard Baron, de Lévis, avec son fameux canot traversier. Cette embarcation a fait le trajet pendant quarante-trois ans entre Québec et Lévis au milieu des mille banquises que charrie le fleuve en cet endroit. Cette vieille relique représente une époque intéressante où a brillé la vaillance des enfants du pays, et en voyant dans nos rues passer ce canot tout pavoisé, avec ses canotiers en costume traditionnel, dans les rangs de nos raquetteurs, nous songions involontairement aux expéditions légendaires de Lemoyne d'Iberville dans les solitudes glacées de la baie d'Hudson. M. Baron est un vieux patriote. C'est le canotier type de Lévis. Vaillant, généreux, infatigable, fier comme un Ecossais et fin comme un Normand. Il a fait le même métier pendant cinquante-six ans, passant les troupes, transportant les malles, toujours sur le fleuve, à l'ar-

rière de son canot, la pagaie à la main et la chanson aux lèvres. Il est né à Lévis, et est le père d'une famille de braves. Son père J.-B. Baron fut, lui aussi, un infatigable canotier durant quarante ans".

Edouard Baron à Paris

Que ce titre ne trompe personne. Edouard Baron, le canotier lévisien, ne mit jamais les pieds à Paris. Mais Napoléon Legendre avait vécu à Lévis dans sa jeunesse et il avait vu les prouesses du canotier. Dans une étude sur la navigation d'hiver publiée dans la *Revue des Deux Frances*, de Paris, en mars 1898, Legendre s'avisa de parler du canotier Baron. Il disait: "Parmi les plus fameux canotiers, il y en avait un, Edouard Baron, dont le nom est encore fameux aujourd'hui de chaque côté du fleuve. C'est un homme dont le courage et l'habileté étaient reconnus par tout le monde et qui, au dire même de ses camarades, avait plus de chance que personne. Ainsi, lorsqu'il s'agissait d'une traversée exceptionnellement difficile, c'est à Baron qu'on s'adressait tout d'abord. Lorsque Baron, après avoir consulté les nuages et l'état de la glace, refusait de partir, c'était une décision finale comme un jugement du Conseil Privé et personne n'aurait voulu tenter le passage quand Baron avait déclaré que la chose était impossible. Je me souviens parfaitement de ce distingué capitaine. Il était le chef reconnu de tous les canotiers et ce n'était pas un mince honneur, car ces braves gens formaient une phalange loyale, courageuse et honorable que l'on n'aurait pu estimer trop hautement".

Faisaient-ils partir le pont?

C'est une croyance assez répandue à Lévis et ailleurs qu'au temps de sa jeunesse et de sa force Edouard Baron, aidé de ses confrères canotiers, réussissait à faire partir le pont de glace formé pendant la nuit entre Québec et Lévis. Cette légende Edouard Baron l'a détruite lui-même il y a

plus de trois-quarts de siècle. M. Aubert de Gaspé, dans ses *Anciens Canadiens,* nous fait assister à une entrevue entre lui-même et quelques amis et le canotier Baron. Citons M. Aubert de Gaspé: " Eh bien! maître Baron, dit un citadin, voilà le pont pris malgré vos efforts pour l'en empêcher. —Il n'y a que les gens de la ville assez simples, répliqua Baron, pour croire de telles bêtises! Nous traversons le pont avec nos canots, bande d'innocents, quand la glace est faible, crainte d'accident pour nos pratiques qui ne peuvent attendre qu'elle soit plus ferme. Vos imbéciles de la citadelle tirent le canon pour nous disperser, quand ils nous voient de grand matin occupés à préparer des chemins pour descendre nos canots ou pour d'autres objets. Nous ne sommes ordinairement qu'une poignée d'hommes; mais vous autres qui êtes si fins, mettez-vous donc à l'oeuvre, cinq, dix et même vingt mille hommes, et nous verrons si vous le ferez déraper ".

P. G. R.

LA PETITE HISTOIRE

Sainte-Beuve peu enclin pour les grandes synthèses... plus sympathiquement attentif à l'érudition sèche réserve pourtant ses prédilections pour ce que j'appellerai la petite histoire, les mémoires, les correspondances, les papiers intimes, parfois les témoignages oraux dont il avait fait, dans sa longue carrière, une ample cueillette. . . (*Sainte-Beuve, sa vie, sa doctrine, ses méthodes*).

Maurice Wilmott

LA PENSION MORAND À MONTRÉAL AU XVIII[e] SIÈCLE

Avant mil sept cent, ce fut à l'hôtellerie d'Abraham Bouat (1) près de l'église Notre-Dame que les notables accordèrent leur patronage. Beaucoup plus tard, dames et messieurs de la bourgeoisie et de la noblesse qui ne tenaient pas maison eurent tables et chambres chez Nicolas Morand.

Il ne manquait pas de cabarets à Montréal, si on en juge par les ordonnances, cependant aucun ne semblait offrir le cachet de la pension dont nous disons un mot.

A partir de 1724, le sieur Morand demeura dans une maison de bois, côté ouest de la rue Saint-Vincent, que lui avaient vendue le chirurgien Sylvain (Sullivan) et sa femme, Marie-Renée Gautier, veuve du sieur Dufros de la Jemmerais, laquelle en avait hérité.

Nous ne pouvons préciser à quelle date le sieur Morand commença à recevoir des pensionnaires, mais il est certain que la meilleure clientèle lui vint après son acquisition de la spacieuse maison de pierre, sise à l'angle nord-ouest des rues Saint-Paul et Saint-Denis (maintenant Vaudreuil).

Le propriétaire de l'établissement était un expert charpentier qui sut amasser pour être à l'abri du besoin. Bien secondé par une vaillante compagne, Marie-Anne Laurin, qui devait être à la fois bon cordon bleu et soigneuse ménagère, ces hôtes assuraient un service remarquable si nous en jugeons par un inventaire fait après le décès du sieur Nicolas et nous en parlerons plus loin.

---

(1) Nous avons parlé de cette hôtellerie dans les *Cahiers des Dix* N° 3, aussi de la famille Bouat dans le *B. R. H.* de 1924.

(2) Pierre Kalm, dans son récit de voyage, dit que la plupart des maisons de bois de Montréal étaient élégamment construites (II, p. 55).

Comme en toutes les demeures de ce genre, il se passa des incidents qui fournissent une idée des moeurs de l'époque.

En 1741, d'après le recensement que nous avons pu reconstituer avec les procès-verbaux des perquisitions faites par des employés de la Compagnie des Indes, logeaient alors chez Morand trois dames dont les maris étaient dans l'ouest ou à l'armée: c'étaient

a) L'épouse de Neveu, fils (peut-être Madeleine Janvrin-Dufresne, mariée à Pierre Neveu de Lanoraie).

b) L'épouse du sieur Lefebvre (probablement Céleste Petit-Boismorel, mariée à Louis-Joseph Lefebvre Duchouquet).

c) Madeleine Guyon Després, épouse de Louis Mathieu Damour de Clignancourt.

Celle-ci qui demeura plus d'une décade chez Morand fut la cause, bien involontaire, d'une querelle qui jeta l'émoi dans la pension en 1743.

Résumons ce que nous en avons dit dans le *B. R. H.* de 1920, pp. 220, etc.

Un nommé Jacques Nouette, après avoir vécu à Québec où il faisait fonction de procureur postulant, crut bon de venir demeurer à Montréal, car dans la capitale on l'importunait.

Il trouva logement à la pension Morand et ce lui fut funeste.

---

(3) P. Kalm rapporte que " des maisons de pierre avaient côté de la porte donnant sur la rue, un siège où l'on venait s'asseoir pour causer et se récréer, matin et soir. " (II, p. 55).

Le 7 mars 1743, Madame de Clignancourt alla souper chez le procureur du roi, François Foucher, rue St-Paul.

Après dix heures, la dite dame songea à réintégrer son domicile et M. Foucher s'offrit de la reconduire jusqu'à sa pension.

En route, ils furent rejoints par le sieur Nouette revenant de visiter quelqu'un. Tous trois entrèrent dans l'appartement de Madame de Clignancourt. Aussitôt se présente Charles Ruette d'Auteuil, sieur de Monceaux, qui insulte Nouette et le soufflète. Pour se défendre, il sortit son épée, mais d'Auteuil leva sa sanne et le frappa. Mme de Clignancourt et M. Foucher intervinrent, aussi M. Boucher de Niverville, autre pensionnaire, et M. Morand que le bruit avait attiré. On força M. d'Auteuil à déguerpir.

Fou de colère, M. d'Auteuil partit réveiller le juge Guiton de Monrepos et il porta plainte contre Nouette. Le procès se compliqua, car l'accusé devint accusateur. L'affaire embarrassa tellement les officiers de justice que tour à tour ils se récusèrent.

Finalement, il se trouva un juge " particulier " qui renvoya les parties dos à dos. Peu de temps après, les autorités religieuses et civiles obtenaient le bannissement du sieur Nouette de la Nouvelle-France. Il avait été procureur très retors, mais de moeurs trop légères.

Six ans plus tard, la pension existe toujours. On y trouve des personnalités qui " maniaient les affaires du pays ", mais qui menaient parfois " une existence de fête " au témoignage d'une contemporaine.

Lisez ce qu'écrivit à son fils Madame Marie-Elisabeth Rocbert, veuve du chevalier Bégon, le 18 janvier 1749.

"Il y a eu hier, cher fils, une partie fine chez M. de Lantagnac que je t'ai dit demeurer chez Morand, le charpentier. Cette partie était composée de M. de Longueuil, Noyan, Céloron et Lantagnac. Ils se mirent à table à midi et y ont resté jusqu'à onze heures du soir; ils y chantèrent si bien que les passants s'arrêtaient pour écouter. C'est à présent la partie ordinaire. Tu penses bien que l'État se règle là de la bonne façon et que M. de Longueuil y reçoit les avis pour le gouvernement. Je souhaite qu'elle lui profite; mais je crains qu'il ne s'égare un peu. Voilà tout ce que je sais pour le présent et vais te souhaiter le bonsoir"... (4)

Passons à une lettre de la même dame, en date du 21 janvier 1749.

"Il y a eu de belles souleries hier, au diner chez M. de Lantagnac. Tous furent, comme on me l'avait dit, cher fils, danser un menuet avec peine; puis, il fut conclu qu'on irait chez Deschambault manger la soupe à l'oignon. Il y fut bu encore beaucoup de vin, surtout cinq bouteilles entre M. de Noyan et St-Luc qui comme tu penses, restèrent sur la place. On mit Noyan dans une carriole en paquet et on l'amena chez lui. Les autres se retirèrent chacun chez eux..." (5)

Les autres pensionnaires, tempérants et sages, ainsi que le sieur Morand et sa femme devaient être ennuyés par ces joyeux et bruyants compères, mais comment et à qui s'en plaindre, tous étaient de hauts fonctionnaires et des officiers qui attendaient des promotions et qui les obtinrent. Jugez-en.

—Charles Lemoyne, deuxième baron de Longueuil, était lieutenant de roi en janvier 1749. Le 15 février suivant il succédait à M. de Beaucours comme gouverneur de Montréal.

---

(4) Rapp. Arch. de Québec, 1934-35, p. 17.
(5) Rapp. Arch. de Québec, 1934-35, p. 79.

— Gaspard Adhémar de Lantagnac était major, il fut promu lieutenant de roi à Montréal le 23 mai 1749. Cette même année, sa fille, âgée de 19 ans entrait au monastère des Hospitalières de Québec.

— Pierre-Jacques Chavoy de Noyan succéda à M. de Lantagnac comme major le 23 mai 1749 (6).

— Pierre-Joseph Céloron de Blainville, capitaine dans l'armée, était chargé le 15 juin 1749 de commander le détachement qui partait de Montréal à destination de la Belle-Rivière ou Ohio, non loin de la Monongahela que les Canadiens s'amusaient à appeler " Malengueulé ".

— Luc de La Corne de St-Luc, lieutenant dans les troupes suivit peut-être M. Céloron, puisqu'il était absent de Montréal lorsque sa femme accoucha d'un fils le 20 octobre 1749.

Du mariage de Nicolas Morand avec Marie-Anne Laurin naquirent quatre enfants dont deux moururent en bas âge. Comme le père avait les moyens, qu'il savait lire et écrire (il signait très bien, avec paraphe) il voulut réaliser le rêve que font encore des parents: voir leurs enfants gravir plus haut qu'eux dans l'échelle sociale.

L'aîné des fils, Antoine-Marie après des études classiques, fut ordonné prêtre en septembre 1749. En 1760, il devenait curé de Varennes et c'est là que nous le retrouverons.

Le puiné, Nicolas-Amable, était chirurgien lorsqu'il épousa Marie-Anne, fille du notaire Antoine Loiseau et de Marie-Anne Tailhandier de la Beaume.

---

(6) Les dates des promotions ci-dessus sont relevées dans P.-G. Roy, *Les Officiers d'Etat-major.*

Le contrat de mariage fut dressé à Montréal, le 15 octobre 1752, chez le sieur Morand. Assistaient entre autres parents et alliés: Ferdinand de Feltz, chirurgien, major pour le roi, et son épouse Ursule Aubert de la Chesnaye, Madame de Clignancourt, J. Boucher de la Broquerie, Charles de Sabrevois, capitaine, Clément de Bleury, Pierre Noyelle de Fleurimont et autres. Le chirurgien Morand alla exercer sa profession à Saint-Laurent et nous perdons sa trace après 1755.

Avec le changement de régime, le sieur Morand, père, partit demeurer à Varennes. C'est là qu'il décéda, en 1770. Deux ans plus tard, la veuve Morand faisait don de ce qu'elle possédait à son fils, le curé, à condition qu'il lui servit une rente viagère.

L'inventaire des biens des Morand est intéressant. On constate que de l'ancienne pension renommée, il avait été conservé des meubles, miroirs, tapisseries, rideaux et chandeliers, des cuillers, écuelles, goblets, assiettes d'argent, deux poêles, deux moulins à café, des quantités de serviettes et de nappes, etc.

Le relativement jeune curé Morand décéda en avril 1773, soit un an après le don que lui avait fait sa mère.

Qu'arriva-t-il ensuite? La famille de Nicolas Morand était-elle éteinte? On peut le supposer, car en 1774, un curateur avait été nommé à la " succession vacante " du curé de Varennes.

E.-Z. Massicotte

SAINTE-COLOMBE EN CAUX, PAYS D'ORIGINE DE CHARLES DIEL

Toutes les familles Yelle du Canada et des Etats-Unis descendent de Charles Diel (1) qui épousait, à Montréal, le 31 août 1676, Marie-Anne Picard. Au contrat de mariage les parents du futur époux sont désignés ainsi:... "défunt Philippe Diel vivant laboureur en la paroisse Sainte-Colombe, diocèse de Rouen en Normandie.. et Marie Hanquetin, ses père et mère".

Le 23 juillet 1929, je me rendais à Sainte-Colombe, située à cinq kilomètres à l'est de Saint-Vaast sur la ligne de chemin de fer qui relie Rouen et Saint-Valéry en Caux sur la Manche.

La paroisse de Sainte-Colombe n'a plus de prêtre résident, depuis 1928, elle est desservie par M. le curé de Drosay, paroisse voisine: les deux églises sont à moins de deux kilomètres de distance l'une de l'autre. Située dans la partie est du pays de Caux, la petite paroisse de Sainte-Colombe occupe un plateau légèrement ondulé. La terre donne une impression de belle fertilité, fertilité entretenue d'ailleurs par l'engrais chimique. C'est le temps de la récolte du lin, qui représente, avec le blé et l'industrie laitière, la principale ressource de la région. La plupart des cultivateurs sont fermier et non propriétaires. On louerait à raison de 800 francs l'hectare (environ $12 l'arpent carré) et l'on pourrait vivre encore assez largement?

Les constructions du petit bourg sont modernes, à peine aperçoit-on deux ou trois toits de chaume. La petite égli-

(1) Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau, M. le Chanoine Hector Yelle, curé de Saint-André-Avellin et le signataire de ces lignes, cousins entre eux, au troisième degré sont les descendants de Charles Diel au huitième degré.

se de pierre, à voûte en berceau, avec deux courts transepts et une petite abside peut contenir peut-être trois cents personnes: une seule allée centrale et deux rangées de bancs touchant aux murs. La façade est constituée toute entière par la base d'une énorme tour trapue finissant en pyramide et datant du XIII[e] siècle. C'est vraisemblablement la seule construction qui fut témoin du départ de Charles Diel pour Ville-Marie vers 1670.

On ne trouve plus, à Sainte-Colombe de famille du nom de Diel, mais une mare (lac artificiel) conserve le nom et sert de témoins historique du passage des Diel dans ce petit coin de Normandie. Par contre les Ancquetil sont nombreux, c'est probablement là le même nom que Hanquetin, mère de Charles Diel.

A la mairie, les archives sont en piteux état: des feuilles éparses sur des tablettes ouvertes renferment de façon très incomplète les actes civils de 1620 à 1692. J'y distingue quelques actes du nom de Diel, mais comme il n'y a aucun index, je n'ai pas le temps de faire l'analyse de ces archives. Mais je conserve, en partant, le désir et l'espoir de reprendre plus tard ce pèlerinage et de compléter ma documentation.

Cette documentation m'est venue d'une autre manière. Au mois d'avril 1939, je rencontrai à Nice M. le Chanoine Boivin de Rouen, qui me mit en communication avec M. l'abbé Alexandre Aubert, chapelain d'honneur de la Métropole, et sixième prêtre natif de Sainte-Colombe pendant le 19[e] siècle. Je reçus en juillet 1939 une longue lettre de M. l'abbé Aubert. Quelques lecteurs du *Bulletin* seront peut-être intéressés à prendre connaissance des extraits qui suivent. Quelques semaines plus tard j'apprenais par M. le Chanoine Boivin la mort subite de M. l'abbé Aubert, âgé de 78 ans.

† Émile Yelle, *p. s.*,
Arch. d'Orcadiapolis.

* * *

..." Principales remarques sur l'importance de la famille Diel, à Sainte-Colombe, pays d'origine Cauchois, Normand.

L'origine des noms attribués aux sections ou hameaux de nos paroisses vient très souvent de personnages d'influence assez notoire qui ont habité ces quartier.

a) Or, le cadastre de Sainte-Colombe a conservé le nom de la famille Diel qui a laissé son nom à une mare: "la mare Diel" non loin de l'église... Cette mare Diel a toujours été et est encore la providence de la population surtout en temps de sécheresse. Elle est très profonde, sur une superficie de quarante mètres en longueur et quatorze en largeur, alimentée par un carrefour de trois chemins en pente, elle ne s'assèche que très rarement. Il est fort probable que c'est un membre de la famille Diel qui en a doté la commune. Le nom Diel resté à cette mare fait penser que les Diel étaient les tenants du fief des "de Cuverville", seigneurs patrons de Sainte-Colombe, puisque la mare est enclavée dans les dépendances du fief. Au point de vue religieux, pour désigner un véritable indigène, le dicton populaire est: "Celui-là a été baptisé avec l'eau de la mare Diel". N'est-ce pas le plus beau titre de noblesse décerné aux Diel par la reconnaissance paroissiale depuis trois siècles?

b) La famille Diel était famille nombreuse. Constatation dès le commencement du 17e siècle et pendant tout le siècle malgré les lacunes de la généalogie...

"Le tiers des actes de ce siècle est disparu par humidité ou lacérations."

No 1 1606, Baptême, Marie Michaux, fille de Marie Diel... marraine: Marie Diel.

No 2 1626, Philippe Diel, parrain de Marie May.

No 3 1626, Catherine Diel, marraine...

No 4 1626, Baptême de Isabeau Dumenil, fille de. . . Marie Diel, parrain et marraine: Philippe Diel et M. Isabeau Diel.

No 5 1628, Jacques Delaporte... fils de Marie Diel, marraine: Suzanne Diel.

No 6 1628, Marie Dumenil a pour parrain Guillaume Diel et pour marraine, Marie Diel (dame Dumenil).

No 7 1629, Jacques Delaporte a pour marraine Suzanne Diel.

No 8 1630, janvier, Adrien Diel, fils de Charles Diel.

No 9 1630, juin, Suzanne Diel, fille de Pierre Diel, a pour marraine, Suzanne Diel.

No 10 1641, une fille de Jean Godefroy... a pour parrain Mollard ou Meslon Diel.

No 11 Guillaume Diel, fils de Philippe et de Marie Lesaunier.

No 12 1658, mars, une fille de Jacques Diel...

No 13 1705, 24 décembre, Adrien Diel, fils de Jacques.

No 14 1769, signature de messire Dyel, chevalier d'Enneval au mariage d'un membre de la famille seigneuriale de Sainte-Colombe, v. p. loin.

No 15 1656, inhumée dans l'église, la femme de Jean Delaporte, Suzanne Diel.

No 16 1668, Suzanne Diel, femme Dupray, 70 ans id.

c) La famille Diel était de la petite noblesse populaire. Les dénominations ajoutées au nom de famille dans les actes, telles que: honnête homme, damoiselle, etc., le prouvent, ce qu'actuellement on désigne sous le nom de notables de la paroisse, (on remarque que l'un d'eux, le chevalier Dyel, cité au No 14, a été "anobli" sous la protection des seigneurs patrons pour lesquels il s'était dévoué). Leurs fréquentations avec les familles de même rang social: Picard, Michaux, Delaporte, Dumesnil, Boulard, La Pallu, qui plus tard sont signalés en d'autres actes "Laboureurs" — prouvent aux baptêmes, mariages, inhumations, qu'ils étaient dans la grande culture. Ils durent pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles être longtemps les tenants du fief des "De Cuverville", seigneurs patrons de l'Eglise de Sainte-Colombe.

d) Une autre raison: absence de chicanes entre ces gros imposés et le fisc des religieux possédants: tandis que nous possédons quantité de contestations de la part des tenants des petits fiefs et des petits imposés.

e) L'inhumation dans l'église de plusieurs défunts de la famille Diel est aussi probante sur le degré social de la famille Diel puisque ces inhumations étaient réglementées. Y avaient droit les notables et les bienfaiteurs de l'église. Les rapports familiaux des seigneurs patrons et des tenants de fiefs se perpétuèrent pendant le XVII^e^ siècle, comme le prouve la présence du chevalier Dyel (No 14) au mariage de famille noble "De Cuverville et de Clercy". Pour mémoire nous transcrivons cet acte:

1769. Mariage entre haut et puissant Jean-François de Nogues, chevalier, comte d'Assat, 53 ans, fils majeur de messire Armand de Nogues et feue dame Anne de Senery, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roy, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, de présent de garnison à Metz et haute et puissante dame Jne Bapte de Beaumer, 65 ans, dame de Sainte-

Colombe, Cautelou et autres lieux, veuve de Pierre-Augustin Durand, procureur au parlement de Normandie, fille du chevalier messire de Beaumer, seigneur de Missy, Sainte-Colombe et autres lieux, et de dame Jean-Baptiste Durand de la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen.

Ont signé comme témoins à ce mariage, dans la chapelle du Château de Sainte-Colombe avec Lebas, curé du dit lieu, Legros, prêtre chapelain de Sainte-Colombe, messire Joseph de Clercy du château de Sileron, messire Nicolas Racine, officier au Régiment de Bouillon demeurant à Sainte-Colombe, messire le chevalier Dyel, d'Enneval.

f) Nous n'avons pas trouvé l'acte de baptême de Charles le colon "exilé", fils de Philippe et de sa femme Anquetil, pour la raison de disparition d'actes. Certes, Charles était le fils de Philippe et frère de Guillaume, cités aux actes en 1644, No 11 (1).

Nous soupçonnons que le mariage de Charles Diel vers 1676 avec une fille Picard fut un mariage entre Normands Cauchois. La famille Picard de Sainte-Colombe, d'après le premier acte et autres était en relations étroites avec les Diel...

g) Dans le dernier acte le nom est écrit Dyel au lieu de Diel. On trouve aussi quelquefois Dhiel... Les noms de famille de cette époque subissaient des suppressions ou des additions diverses, en cinquante ans. Nos familles françaises ont eu de ces déformations qui mettent dans l'embarras généalogistes et familles. Si le nom Diel a disparu des registres de Sainte-Colombe, ils ont essaimé aux environs... On trouve actuellement encore quelques familles Diel dans un rayon de 50 kilomètres. A Boisguillaume, faubourg rouennais, par exemple, il y a un gros entrepreneur de ca-

(1) Pour être certain de cette affirmation, il faudrait établir que les noms Marie Anquetil et Marie Lesaunier désignent la même personne ou bien que Philippe Diel s'est marié deux fois.

mionnage qui tous les jours promène l'étiquette " Maison Diel " dans la région : Dyel, 3, rue de Darnétal, Boisguillaume, Seine Inférieure.

h) En donnant à Son Excellence les détails désirés sur notre lieu d'origine, nous serions très heureux qu'Elle puisse aussi nous envoyer du Canada quelques détails sur la condition morale et religieuse de la famille Diel en son nouveau pays d'adoption.

Vous travailleriez ainsi à augmenter les annales paroissiales de notre cher petit pays de Sainte-Colombe qui n'a plus que deux cent cinquante-cinq habitants alors que jadis il en comptait de cinq à six cents, mais qui reste très catholique. "

E. T.

RÉPONSE

Le nom Vide-Poche (*B. des R. H.*, vol. XLVIII, p. 320) — On a donné le nom Vive-Poche à plusieurs concessions ou villages de la région de Québec. Un aimable correspondant de Joliette nous informe qu'une route partant de Yamachiche et se dirigeant vers Saint-Barnabé porte aussi le nom de Vide-Poche.

Le même correspondant donne l'origine suivante au nom Vide-Poche. Elle lui vient des habitants de l'endroit. A l'origine, la route en question était si mauvaise que les cultivateurs qui y passaient avaient le déplaisir de perdre le contenu des *poches* déposées dans leurs voitures.

Cette explication nous semble très plausible et s'applique probablement aussi aux noms Vide-Poche de la région de Québec.

On sait que nos habitants canadiens n'ont jamais été en peine pour donner des noms vraiment typiques aux lieux qu'ils fréquentent.

ANGOVILLE

Le major de la garnison à Québec au temps du gouverneur Saffray de Mésy avait nom: Angoville. Nous avions trouvé deux compatriotes du gouverneur à cette époque, aux environs de Caen qui portaient le nom d'Angoville, et nous ne pouvions que conjecturer sur celui qui fut major à Québec. Etait-ce Clamorgan ou Mauvoisin, tous deux sieurs d'Angoville? Notre incertitude est maintenant résolue. Au *Bulletin des Recherches Historiques,* 1909, page 183, caché derrière un autre nom, comme couvert d'un paravent, se trouve notre homme. Antoine Tison cache "Pierre Tison, sieur d'Angoville, major de la garnison à Québec, en 1665, qui signe *Angoville!*"

REX

LE FRANÇOIS DE SAINT-MICHEL

Cherchant un renseignement au *Bulletin des Recherches Historiques,* j'arrivai en 1909, à la page 117: *Noms propres au Canada Français,* par Philéas Gagnon, et je relève ceci: " Joseph Le François qui se marie à Sainte-Anne en 1698, décédé capitaine du port de Rochefort, en France, en 1706. Il portait le nom de Saint-Michel et était *chevalier de Saint-Louis.*"

Joseph était Canadien de naissance (Tanguay, I, 369).

M. Gagnon ne dit pas où il a puisé ce renseignement que Le François était de l'Ordre de Saint-Louis. Le fait d'être capitaine du port important de Rochefort lui valait peut-être cet honneur, mais il ne paraît pas dans la liste de M. Fauteux, pourtant si particulier. Où est le défaut?

REX